

**Poseur de tôles pour systèmes résidentiels  
(petits immeubles) (308R)  
Fiche d'aide à l'examen**

L'examen de Poseur de tôles pour systèmes résidentiels (petits immeubles) (308R) est basé sur les objectifs généraux de rendement, soit les « ensembles de compétences » identifiés dans le registre de la norme de formation pour le métier en question. La norme de formation décrit les compétences et les connaissances requises pour exercer les fonctions du métier. Ces normes ainsi que l'examen ont été élaborés en consultation avec des représentants du métier. La note de passage à l'examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification de l'Ontario est de 70 %. Pour plus d'informations sur la procédure d'examen et la préparation nécessaire, veuillez consulter : [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

**Pourcentage de questions pour chaque ensemble de compétences faisant partie  
de la norme de formation par l'apprentissage**

Ensemble de compétences	Pourcentage (%) des questions de l'examen
Pratiques et méthodes de travail sécuritaires	10%
Pratiques de protection de l'environnement	5%
Organisation du travail	15%
Préparation du lieu de travail	15%
Installation des conduits de ventilation	25%
Installation du collecteur	30%
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

Mis à jour le 4 mai 2022